



Action 23 (hiver 2010)

essaim2003@videotron.ca

Site Web : www.mouvement-essaim.org

Blogue : <http://indexation.blog4ever.com/>

Bulletin destiné aux ministres et aux députés

Volume 10, numéro 2

Régimes de retraite des secteurs public et parapublic

Le RRAME propose un **PLAN de réalisation** pour revaloriser et réindexer les rentes de retraite.

Que signifie
« revaloriser les rentes de retraite » ?

Le RRAME demande la revalorisation de la rente de retraite des retraités des secteurs public et parapublic afin de retrouver un certain pouvoir d'achat. Cette revalorisation n'est pas le remboursement total de toutes les pertes financières encourues par les retraités depuis la prise de leur retraite.

Nous demandons tout simplement le recalcul des rentes comme si les années 1982 à 1999 avaient été pleinement indexées. La nouvelle rente obtenue permettrait une augmentation qui ne correspond aucunement à la somme totale des pertes financières comme le prétendent certains groupes qui ont fait des représentations lors de la commission parlementaire des 2 et 3 février 2010.

Dans l'exemple suivant (voir au verso), la partie de la rente comprise entre 1982 et 1999 a été recalculée comme si ces années avaient été pleinement indexées ce qui donne une augmentation de 1 242 \$ au lieu d'un remboursement total de 7 975 \$.

De plus, dans son **PLAN de réalisation**, le RRAME a proposé la revalorisation par groupes d'âges. Elle se ferait **sur une période de 6 ans** en commençant par le groupe des 80 ans et plus, puis les 75 à 79 ans, les 70 à 74 ans, les 65 à 69 ans, les 60 à 64 ans et les moins de 60 ans. Ainsi, **le coût annuel de la dépense** serait réparti sur une période raisonnable et **s'inscrirait dans le projet de restructuration des régimes de retraite demandée par les syndicats**.

Lorsque la rente des retraités des plus jeunes sera revalorisée et réindexée, notons que le groupe des 80 ans et plus aura déjà atteint l'âge de 86 ans et plus. Le temps presse pour ceux qui réclament justice, car l'espérance de vie était de 83 ans chez les femmes et de 78 ans chez les hommes en 2008.

Arlette Bouchard, présidente

Exemple de la revalorisation d'une rente pour un retraité			
Prise de la retraite : juillet 1993			
Rente des années de service avant 1982 : 2 648 \$			
Rente des années de service après 1982 (IPC – 3 %) : 4 552 \$			
Année de la prise de la retraite	Partie de la rente indexée à IPC - 3 % après 1982	Si la rente avait été indexée à 100 %	Pertes annuelles au 31 décembre
1993	5 396 \$		
1994	5 396 \$	5 498 \$	103 \$
1995	5 396 \$	5 498 \$	103 \$
1996	5 396 \$	5 625 \$	229 \$
1997	5 396 \$	5 709 \$	313 \$
1998	* 4 619 \$	4 980 \$	361 \$
1999	4 543 \$	4 850 \$	307 \$
2000	4 543 \$	4 928 \$	385 \$
2001	4 543 \$	5 051 \$	508 \$
2002	4 543 \$	5 203 \$	659 \$
2003	4 543 \$	5 286 \$	743 \$
2004	4 552 \$	5 455 \$	903 \$
2005	4 552 \$	5 548 \$	996 \$
2006	4 552 \$	5 675 \$	1 123 \$
2007	4 552 \$	5 794 \$	1 242 \$
Total des pertes financières			7 975 \$
* Coordination RRQ			
En revalorisant la partie de la rente de cette personne pour les années 1982 à 1999, l'augmentation demandée serait de 1 242 \$ alors qu'elle a perdu 7 975 \$ depuis la prise de sa retraite.			

Notre demande

M. Paquet (Laval-des-Rapides) : «... on va voir comment on va procéder – pour pouvoir identifier, **essayer de clarifier des pistes de solutions** et permettre ... qu'on puisse bien faire, non seulement avancer le débat, mais **pouvoir trouver la façon de corriger des choses qui sont réelles**, parce qu'effectivement il y a des gens qui ont vu leur cotisation... leur prestation perdre son pouvoir d'achat... Si on regarde le problème toujours de la même façon qu'il a été regardé dans le passé, il n'y en aura pas de solutions. Alors donc, **ça nous interpelle à innover ...**»

M. Simard (Richelieu) :

« Il faut **cesser ce discours** qui va nous faire très mal, si on le poursuit, **de considérer comme un fardeau social la réalité du vieillissement de la population**. C'est vrai qu'il y a des coûts, mais c'est vrai aussi qu'il y a des avantages, qu'il y a en **contre-partie de considérables avantages**. Non seulement ont-ils construit, ceux qui atteignent l'âge de la retraite, ont-ils construit le pays dans lequel nous sommes, mais ils continuent à le faire. **Il n'y a pas une journée où ils se réveillent en étant inactifs**, la plupart d'entre eux à différents niveaux occupent des fonctions et sont actifs. »

- *quêter des miettes ;*
- *ne rien suggérer ;*
- *ne rien dire ;*
- *attendre que l'attrition par l'âge fasse le travail*
- *attendre que les membres se résignent.*

Si, en administration, l'attrition est la réduction progressive des effectifs d'une entreprise en raison des départs volontaires des employés ; **chez les retraités l'attrition n'est pas un départ volontaire, ni une solution à l'injustice.**

Des solutions
à dénoncer